

I. Le suivi au fil de la procédure

1. Les étapes de l'inscription (fiche 16)

Il est important d'expliquer aux élèves le calendrier Parcoursup et les différentes étapes à respecter. Il convient également de leur rappeler de bien renseigner un numéro de portable dans leur dossier Parcoursup afin de recevoir les alertes SMS envoyées par la plateforme au cours de la procédure. Les représentants légaux (parents, tuteurs) peuvent aussi recevoir ces notifications en renseignant leur numéro de portable et/ou leur adresse mail : les réunions d'information avec les familles peuvent être l'occasion de leur indiquer.

Les professeurs principaux et les psy-EN peuvent, par ailleurs, organiser des séances d'information avec les lycéens pour découvrir le site parcoursup.fr, ses contenus et toutes ses fonctionnalités. Ils y retrouveront des tutos vidéos à visionner avec leurs élèves, détaillant chacune des étapes de la procédure.

2. La fiche « Avenir » (fiche 19)

En plus de la saisie qu'ils effectuent en tant qu'enseignants, les professeurs principaux portent une appréciation sur leurs élèves. Il est rappelé que ces appréciations ne sont remplies qu'une seule fois par élève et qu'elles seront reportées sur la fiche « Avenir » attachée à chaque vœu formulé par le lycéen.

Les professeurs principaux visualisent l'ensemble des appréciations portées par les enseignants de la classe pour un élève. Ils peuvent intervenir sur les appréciations en les modifiant, ou les supprimant.

Une aide méthodologique à la saisie de ces appréciations peut être obtenue en cliquant sur « Aide ».

3. Le projet de formation motivé (fiche 20)

Il ne faut pas hésiter à échanger avec les élèves et à les conseiller dans la rédaction de leur formation motivé. Les élèves doivent bien comprendre l'objectif de cet exercice qui a vocation à leur permettre de mûrir leur projet.

Par ailleurs, en réalisant leur projet de formation motivé, les élèves de Terminale préparent aussi leur Grand Oral, dont la troisième partie est consacrée à leur projet d'orientation.

Pour aider les lycéens et soutenir les professeurs principaux dans leur rôle d'accompagnateur, des fiches pratiques réalisées par l'ONISEP seront disponibles sur Eduscol à partir du 20 janvier 2021.

4. Formuler ses vœux (fiche 22)

Il est important de rappeler aux élèves les différences entre formations sélectives et non sélectives et de leur conseiller de diversifier leurs vœux. Il appartient aussi et surtout de les mettre en garde contre la tentation de ne formuler que quelques vœux, voire qu'un seul vœu, une pratique qui compromettrait grandement leurs chances d'admission. Les professeurs principaux et les psy-EN doivent enfin répéter autant de fois qu'il le faut la date-limite de formulation des vœux aux lycéens du 11 mars 2021, 23h59 (heure de Paris), véritable date-clé de la procédure.

Grâce à la plateforme de gestion, à laquelle les professeurs principaux ont accès, il est possible de consulter le tableau de bord de suivi des candidatures des élèves, qui permet de visualiser les vœux formulés par chaque élève de la classe (via l'onglet « Elèves », rubrique « Suivi des vœux »). À partir de ce tableau, un travail de relance et d'accompagnement peut être effectué.

L'accès à la plateforme de gestion peut être permis au psy-EN, sur accord du chef d'établissement.

5. Les vœux en apprentissage (fiche 25)

Il est utile de rappeler aux élèves intéressés par des formations en apprentissage de bien penser à :

- ne pas limiter leurs vœux à des formations en apprentissage mais de demander également les mêmes formations sous statut d'étudiant ;
- chercher un employeur dès que possible car cela conditionne l'acceptation définitive en formation.

Il peut être aussi profitable de mettre en place des ateliers d'aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation pour ces élèves, afin de les préparer au mieux à la recherche d'un employeur.

7. Confirmer ses vœux (fiche 29)

L'attention des professeurs principaux et des psy-EN est appelée sur la phase de finalisation du dossier et de confirmation des vœux qui s'achève le 8 avril 2021 à 23h59, heure de Paris. Il est utile de suivre les élèves et de veiller à ce qu'ils n'oublient pas les différents éléments nécessaires à la finalisation de leur dossier et qu'ils pensent bien à confirmer chacun de leurs vœux.

9. Les aides financières et la demande de logement (fiche 36)

Il ne faut pas hésiter à faire connaître l'ensemble des mesures d'aide, notamment à la mobilité, aux lycéens concernés et à souligner l'importance qui peut en découler pour eux dans leur choix de poursuite d'étude.

6. La sectorisation géographique pour les vœux en formation non sélective (fiche 26)

Il est important de conseiller à un lycéen qui souhaiterait faire un vœu dans une licence très demandée située hors de son secteur de formuler un autre vœu pour la même mention de licence si elle est proposée dans son académie, car il ne sera pas prioritaire sur la première.

8. Répondre aux propositions d'admission (fiche 32)

Il est nécessaire de rappeler aux lycéens qu'ils doivent répondre à toutes les propositions d'admission envoyées, en respectant leur ordre d'arrivée et les délais de réponse indiqués pour chacune, et choisir ou non de maintenir « en attente » leurs éventuels autres vœux.

II. Les outils à disposition

1. Pour se former à l'accompagnement à l'orientation

Le parcours de formation « m@gistère » intitulé « Accompagner les lycéens vers l'enseignement supérieur » propose 5 modules, d'une durée totale de 4h30 :

- « Orientation : repères et contexte institutionnel » ;
- « Mon rôle de professeur principal » (avec focus entretien personnalisé d'orientation et fiche « Avenir ») ;
- « Accompagner les élèves : mettre en place les mesures renforcées », pour les heures d'accompagnement avec un focus sur l'accompagnement des élèves en situation de handicap ;
- « Développer un dialogue constructif avec les parents » ;
- « Accompagner les élèves dans la nouvelle procédure d'admission dans l'enseignement supérieur ».

2. Pour accompagner les lycéens sur Parcoursup

Les professeurs principaux ont aussi un accès à l'outil de pilotage Parcoursup pour leurs classes : chaque professeur principal a ainsi accès, pour la classe dont il a la responsabilité, aux mêmes indicateurs et aux mêmes listes nominatives que le chef d'établissement. Ces indicateurs lui permettent d'assurer le suivi des élèves en amont et au cours de la phase d'admission.

Les indicateurs de gestion fournissent des informations quant aux vœux formulés (sélectifs, non sélectifs, licences ou BUT, etc.) et à leur nombre. Ils permettent d'accompagner au mieux les élèves.